Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200058162-20221115-D20221115_07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2022
Publication : 18/11/2022
Le Maire, Jean-Louis MADELON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20221115_07

ACHAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE N° 041-ZH-140 SITUÉE À LA BARRE-EN-OUCHE DANS LE CADRE DE LA DÉFENSE INCENDIE

Date du Conseil Municipal :	**15 novembre 2022**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**59**
Date de convocation :	8 novembre 2022	Nombre de présents :	34
		Nombre de représentés par pouvoir :	7
		Nombre de votants :	**41**
		Nombre d'absents :	18

L'an deux-mille-vingt-deux, le quinze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOUPIL Aurore, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Laurette PATOUREAUX), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), LEMONNIER Estelle (à Denis LOISEAU), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Bernard VANDOOREN).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, PROFIT Jean-François.

Secrétaire de séance : GOUPIL Aurore.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2213-32 ;
- La délibération n° D20210705_06 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche autorisant M. le Maire à signer les actes relatifs aux procédures de bornages, acquisitions et servitudes dans le cadre du déploiement de la défense incendie ;
- La délibération n° D20220329_16 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'approbation du guide pratique « autorisations d'urbanisme et défense incendie » ;
- Le document de modification du parcellaire cadastral édité le 1er juillet 2022 ;

Considérant :

- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de la parcelle cadastrée n° 041-AB-140 située à La Barre-en-Ouche, d'une superficie de 77 m², à l'euro symbolique afin d'envisager l'implantation d'une citerne souple dans le cadre du programme de déploiement de défense incendie,

Décide : à l'unanimité (41 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée n° 041-AB-140 située à La Barre-en-Ouche, d'une superficie de 77 m², à l'euro symbolique ;
- De prendre en charge les frais d'acte liés à cette vente ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition avec le propriétaire de la parcelle cadastrée n° 041-AB-140 ;
- D'autoriser M. le Maire délégué de La Barre-en-Ouche à signer l'acte d'acquisition susvisé en cas d'empêchement de M. le Maire ;
- D'autoriser M. le premier adjoint au Maire à signer l'acte d'acquisition susvisé en cas d'empêchement de M. le Maire et M. le Maire délégué de La Barre-en-Ouche ;
- D'autoriser Mme la deuxième adjointe au Maire à signer l'acte d'acquisition susvisé en cas d'empêchement de M. le Maire, de M. le Maire délégué de La Barre-en-Ouche et de M. le premier adjoint au Maire ;
- De désigner Maître Enrique LECA, notaire à La Barre-en-Ouche, pour assister la Commune Nouvelle dans cette vente ;

- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.

Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200058162-20221115-D20221115_07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2022
Publication : 18/11/2022
Le Maire, Etienne LEMOINE

Commune :
MESNIL-EN-OUCHE (049)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 521 D

Document vérifié et numéroté le 01/08/2022
A SDIF Louviers
Par Eva VALLEE
Inspectrice des Finances Publiques
Signé

SDIF DE L'EURE
Centre des Finances publiques
PLACE DE LA DEMI LUNE
BP 518
27405 LOUVIERS CEDEX
Téléphone : 02.32.25.71.13

ptgc.270.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : 041 ZH
Feuille(s) : 041 ZH 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle originale : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/08/2022
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente fiche 6463.

A ----------, le ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par MERCATOR 2 (2)
Le 01/08/2022

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
Thierry HOY
SELARL MERCATOR 2
37 rue du Docteur Lescours
27300 BERNAY
n° inscription 06160

Modification selon les énonciations d'un acte à publier
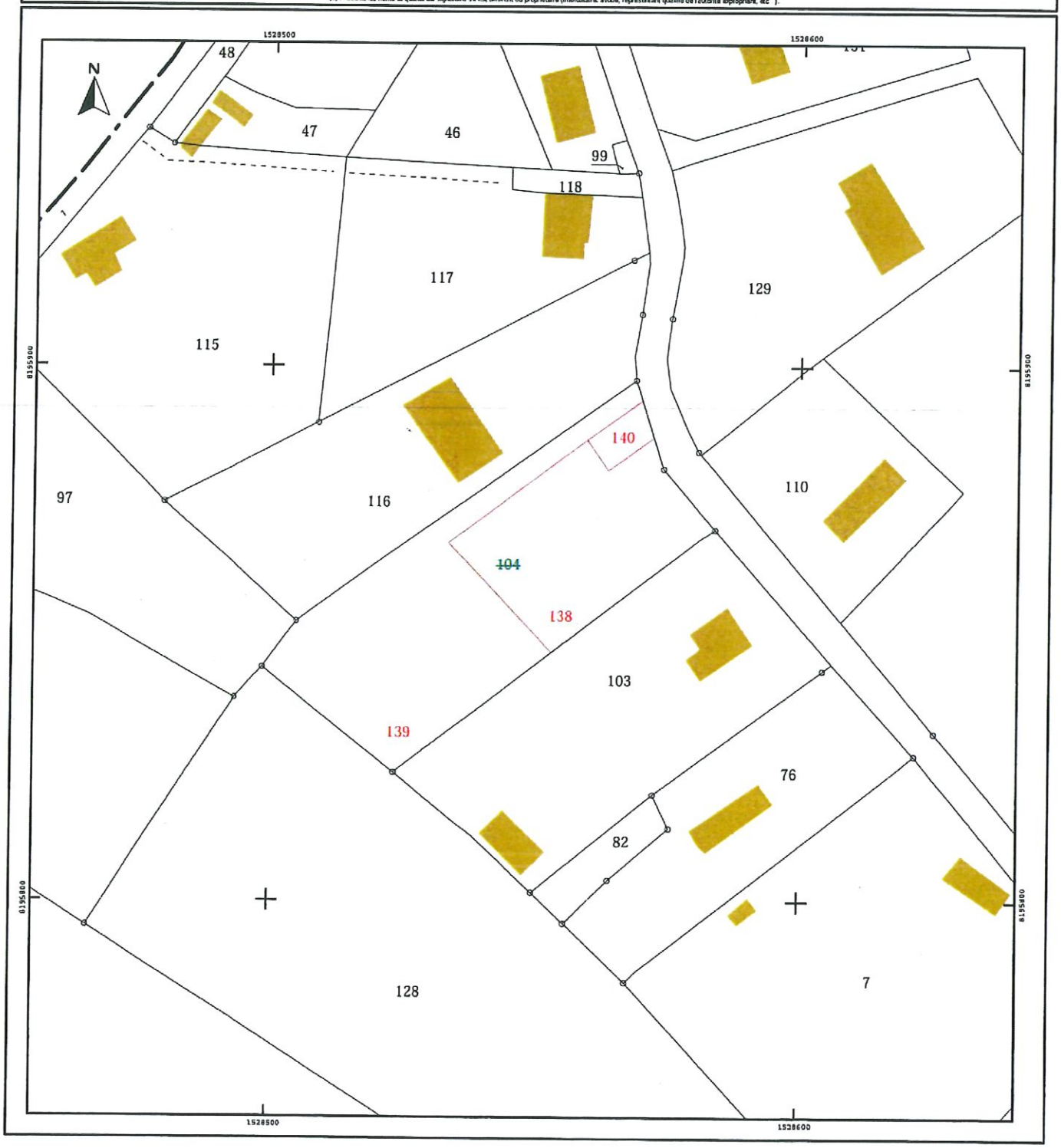
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc).